

GUÉCÉ-INFO COVID19

2^{ème} Lettre d'informations aux Guécélardais & Guécélardaises dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19.

Chers concitoyens,

Après presque deux mois durant lesquels il nous était fortement recommandé de rester confinés, une lente phase de retour à une presque normalité est entamée. Celle-ci s'étalera sur plusieurs semaines sans pour autant nous libérer totalement des contraintes que cette maladie laisse planer sur notre quotidien.

Notre vie va reprendre son cours avec le port d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) très conseillés voir obligatoires dans diverses circonstances. Ces équipements utilisés par les travailleurs dans des métiers à risques ont démontré leur efficacité, ils sauvent chaque jour des millions de vies et il en sera de même si nous les adoptons pour nous protéger du COVID-19.

La distanciation physique (1m minimum) est une autre mesure de protection à appliquer sans état d'âme même si ce n'est pas dans nos gènes. Cela nécessitera de notre part une révolution sociale et culturelle à l'inverse du modèle sociétal en vigueur depuis des décennies.

Durant cette période, la municipalité et ses services ont été vigilants et attentifs. Nous avons fait de notre mieux pour être réactifs afin que ce redémarrage ne nous soit pas préjudiciable.

⊕ L'entretien de la commune a été priorisé afin que la salubrité reste satisfaisante malgré les trop nombreuses incivilités.

⊕ L'intervention des élus a été prépondérante pour permettre le maintien de l'ouverture de certains commerces et marchés.

⊕ Nous avons abondé au fond régional « résilience » destiné à venir en aide aux PME/TPE,

⊕ Les travaux ont repris sur le site de l'école et de la maison de santé, non sans difficulté pour organiser l'intervention des entreprises qui doivent assurer la reprise du travail de leurs salariés tout en assurant leur protection.

⊕ Nous avons procédé à l'achat de masques pour les besoins de nos agents et éventuellement pour pallier les manques pour les professionnels.

⊕ Les masques en tissu que nous vous distribuons ce jour, à raison de 2 par foyer, vous sont offerts par la municipalité pour vous permettre un redémarrage progressif de vos déplacements et sorties.



Mesdames, Messieurs, le déconfinement ne sera pas un moment facile à vivre. Cependant, pour préserver votre santé et celle des autres, respectez les directives de celui-ci.

La liberté n'est pas pour demain mais il en va de l'éradication de cette pandémie.

Le Maire
Alain VIOT

COMMENT UTILISER SON MASQUE ?

- 1) Avant manipulation (pose et retrait), se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique.
- 2) Positionner le masque en le tenant par les élastiques. Bien recouvrir le nez et la bouche en tenant le masque par l'extérieur.
- 3) Une fois le masque positionné, éviter de le toucher et ou de le déplacer.
- 4) Vérifier le bon placement du masque par une expiration forte. Le réajuster au besoin.
- 5) S'il s'humidifie ou si vous avez besoin de boire ou manger, le remplacer.
- 6) Pour retirer le masque : l'enlever par les élastiques (ne pas toucher le devant du masque), le placer dans un sac prévu à cet usage.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ces masques sont adaptés à la crise sanitaire liée au **COVID 19**. Ils sont exclusivement **réservés à des Usages Non Sanitaires (UNS)**. Leur fonction première vise à prévenir les projections de gouttelettes.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques

chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2).

COMPOSITION DU MASQUE

100% PES (polyester satin) avec un traitement de nanotechnologie (EPA**-registration No.: 84189-2) lui conférant des caractéristiques antistatiques, antibactériennes et hydrofuges.

Il assure une barrière étanche qui empêche le passage des particules d'eau transportant le virus et assure une respirabilité permettant un port de 4 heures maximum.

ENTRETIEN ET STOCKAGE

Le masque est garanti pour **10 lavages** avec une étanchéité à 100%.

Les masques doivent être stockés dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

PRÉCONISATION DE LAVAGE

Lavage en machine à laver à 60°C (à part) avec détergent classique au moins 30 minutes. Séchage en tambour (sèche-linge) 20 minutes à 80°. **Ne pas sécher les masques à l'air Libre.** Repassage à 120-130°.

Source fournisseur : mistertee.fr 88 rue Albert Einstein 72100 Le Mans / 02 43 28 53 44 / contact@mistertee.fr

ACCUEIL MAIRIE

Les services d'accueil physique de la mairie reprendront lorsque toutes les mesures de protection collective seront installées. Cet accueil physique se fera sous forme de rendez-vous sur des demi-journées. Dans l'attente, vous pouvez joindre la mairie par téléphone aux horaires habituels, nos agents étant en télétravail. **02 43 47 07 47** N° d'astreinte : **06 87 39 57 43**

CIMETIERE

Réouverture le 7 mai avec disposition d'une affiche pour le respect des gestes barrières

AUTOPARTAGE

Reprise du service en attente de décision.

MUTUELLE COMMUNALE

Il est encore possible d'adhérer ou de s'informer pour bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de Madame BLANCHARD Aurélie (tel : 06 47 73 24 96).

FETES ET CEREMONIES

Le 8 mai une gerbe est déposée au monument aux morts. La fête des voisins est repositionnée au 18 septembre. Le festival de la belle virée et les spectacles de Moulins'art sont annulés en juillet.

FRELONS ASIATIQUES

Contact: FDGDON 72 au 02 43 85 28 65



ENVIRONNEMENT

La déchetterie de Guécélard reste fermée.
La plateforme des déchets verts est ouverte à Roëzé sur Sarthe.

Le site est ouvert selon les jours et horaires suivants (sauf les jours fériés) :

- Lundi de 13h30 à 18h.
- Mardi de 10h à 12h.
- Mercredi de 10h-12h et de 13h30 à 18h.
- Jeudi de 9h à 12h.
- Vendredi de 13h30 à 18h.

Les dernières entrées s'effectuent 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Pour ne pas vous trouver pris dans un conflit de voisinage qui dégénère, merci de votre bienveillance



SCOLAIRE / EXTRA SCOLAIRE



La scolarité des enfants va reprendre progressivement.

Cette reprise a été le fruit d'une concertation entre la municipalité, la direction de l'école René CASSIN et l'inspection académique. Les parents d'élèves ont été sollicités.

Conscients que cette reprise de la scolarité ne sera pas satisfaisante pour beaucoup de parents, sachez que nous faisons le maximum pour assurer la sécurité des enfants, des enseignants et des employés municipaux.

La commune de Guécélard et toute l'équipe enseignante de l'école René Cassin travaillent à mettre en œuvre une reprise progressive de l'école à compter du 12 mai.

Les parents d'élèves seront contactés directement par l'équipe enseignante. A partir du 12/05, GS, CP, CM2 reprennent l'école selon l'organisation définie par le directeur de l'école en partenariat avec la Mairie.

L'accueil périscolaire est assuré par le service animation de la commune de Guécélard : animation@guecelard.fr ou 07 87 25 22 9

SAUVONS NOS PETITES ENTREPRISES



La création par la région Pays de la Loire de la plateforme Résilience va permettre aux petites entreprises non éligibles au fonds national de solidarité d'accéder à notre fonds de soutien, qui se présente sous la forme d'une avance remboursable pouvant atteindre 10 000 €.

Qui est concerné par le Fonds territorial Résilience ?

Les TPE jusqu'à 10 salariés inclus et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un million d'euros hors taxes : tous secteurs, y compris microentreprises/autoentrepreneurs, les travailleurs indépendants, les professions libérales, pour le secteur de l'ESS les associations dont l'activité est majoritairement marchande, hors cas d'exclusion prévus par le règlement d'intervention.

L'espace de dépôt des demandes sera ouvert du **27 avril jusqu'au 1er juillet 2020**

<https://www.resilience-paysdelaloire.fr/>

0800 100 200. Service et appel gratuits

Bénéficiaires : Les dirigeant non salarié d'une entreprise de 3 salariés au plus dans le domaine du commerce, de l'artisanat, exploitant agricole à titre principal ou autoentrepreneur dont l'entreprise est inscrite au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des actifs agricoles. Avec son siège social et une part au moins de son activité en Sarthe et dont l'entreprise a subi un impact du fait du confinement.

Condition(s) d'attribution :

Faire une attestation sur l'honneur, vivre de son activité (il ne s'agit pas d'une activité accessoire ou complémentaire, ou en démarrage) et ne pas être bénéficiaire des minimas sociaux (dont le RSA). Revenu d'activité d'avril inférieur ou égal à 500€. L'ensemble des revenus du ménage sur le mois d'avril ne doit pas être supérieur à 500€ par membre du foyer fiscal

Détermination de l'aide : 500€ pour une personne seule, 700€ pour un ménage, 100€ par enfant supplémentaire (aide unique au titre de la crise sanitaire COVID-19)

Modalité(s) d'attribution : Saisine d'un formulaire (papier ou en ligne) avec attestation sur l'honneur et RIB avant la date limite : un mois après la fin du confinement.

Service(s) chargé(s) de l'instruction : DGA Infrastructures et Développement territorial- Direction des territoires, de l'Agriculture et du Développement durable- 5 rue Joseph-Marie Jacquard 72072 LE MANS CEDEX 9 courriel : contact.dtadd@sarthe.fr

LES ENTREPRISES DE GUECELARD A VOTRE ECOUTE

ID Créo – ☎ 02 43 23 26 68

Travaux d'isolation, menuiseries intérieur extérieur, aménagement de vos intérieurs.

Cheminées Du Maine - ☎ 02 43 87 11 06

Réouverture depuis le 5 Mai. Joignables au par e-mail à camais9@yahoo.fr.

Ca-Développement – ☎ 06 20 04 17 75

Apporte des solutions adaptées aux entreprises <https://www.ca-developpement.com/>

ABSYS - ☎ 06 50 48 75 51

Travaux de plomberie / chauffage / climatisation / ventilation.

Restaurant La Belle Étoile - ☎ 06 52 14 58 64.

Reprise d'activités dès 11 mai avec une formule repas ou sandwich à emporter du lundi au vendredi de 11h à 14h.

Restaurant Le Peppino – ☎ 02 43 87 90 73

Depuis le 1er Mai, vente à emporter et Livraison (Facebook: @Lespeppinasdistributeurs) Distributeur 24h/7j.

Tout en beauté – ☎ 02 43 87 92 35

L'Institut ré-ouvrira le 11mai. Rendez-vous uniquement par téléphone.

Résonance- ☎ 06 72 46 40 56

Service de coaching pour l'accompagnement à l'évolution professionnelle. Depuis la crise sanitaire les séances ont lieu à distance. <https://resonence.fr>

Autosur – ☎ 02 43 47 17 59

Votre centre de contrôle est ouvert depuis le 4 mai.

Locamat72 – ☎ 06 19 66 05 04

Reprise le 11 mai (location remorques, mobilier de réception, sonorisation...)

Le shiatsu - ☎ 06 41 97 75 63

Reprise d'activité le 11 mai. Le shiatsu s'adresse à toute personne souhaitant retrouver ou conserver un niveau de bien-être physique, psychique et émotionnel.

Pharmacie Daudibon - ☎ 02 43 87 11 01

Toute l'équipe sera disponible pour vous accompagner du lundi matin au samedi midi, jusqu'à 19h tous les soirs.



Julie vous coiffe

☎ 02 43 87 38 25

Couleur caramel

☎ 02 43 27 15 22

Les ciseaux de Delphine

☎ 02 43 27 09 27

Les commerces qui sont restés ouverts pendant le confinement restent à votre disposition.